



Cahier d'acteur

N°6 - Juin 2013

Association de Protection du Site des Petites Dalles



Créée en 1992, cette association a pour but la protection du site des Petites Dalles, et notamment la préservation [...] du paysage de ses falaises, du littoral, de la flore et de la faune [...] et plus généralement toute action de nature à préserver le cadre du site et la qualité de la vie aux Petites Dalles.

Coordonnées

Association de Protection
du Site des Petites Dalles
(Association Loi 1901)

2, Rue Joseph Heuzé
76540 LES PETITES DALLES

Email : asso.protect.dalles@gmail.com

Les cahiers d'acteurs sont des contributions
de personnes morales publiées par la CPDP.
Le contenu des textes n'engage que leur auteur.

« Un double gâchis : économique et environnemental ! »

Les Petites Dalles, c'est un trou de verdure dans la mer, une boutonnière de craie blanche au fond d'un vallon, une plage de galets ronds. On y entre sur la pointe des pieds comme par effraction et on se promet aussitôt de ne jamais prononcer ce nom à voix haute de peur d'attirer la convoitise de malfaisants.

Les Petites Dalles, Victor Hugo y a traîné ses guêtres, Delacroix y a crayonné sur la digue, Berthe Morisot y a peint une première falaise, une deuxième, une troisième et Claude Monet aussitôt l'a imitée. Aujourd'hui, à New York, à Boston ou à Philadelphie, sur les murs des musées américains brille le blanc orangé et ocre des falaises dallaises que contemplent les Américains, ébahis par tant de beauté lumineuse.

Les Petites Dalles, Sacha Guitry y a écrit des dialogues étincelants, Sarah Bernhard en a martelé le sol de sa jambe en bois, Martine Carol y a promené ses décolletés en attendant Caroline chérie, Georges Perrec y a joué au rami, Brigitte Bardot s'y est endormie, Jeanloup Sieff a mis dans son viseur les cabines blanches posées sur les galets, Charlotte Rampling a regardé le soleil se coucher sur la plage en fumant de longues cigarettes anglaises.

Toute la beauté du monde a traversé un jour ce village. Et on voudrait le saccager en posant 83 éoliennes aussi hautes que deux étages de Tour Eiffel ? Impossible.

Ce serait une faute de goût impardonnable. Victor, Sacha, Eugène, Sarah et tous les autres ne nous le pardonneraient pas et sortiraient de leur tombe en nous montrant du doigt !

Katherine Pancol,

Vice-présidente de l'Association de Protection du Site des Petites Dalles

Alerte marée noire dans la Manche ?

Densité du trafic

(<http://atlas-transmanche.certic.unicaen.fr/>)

« La Manche est une zone d'activités maritimes historiquement dense, *le plus puissant carrefour maritime du monde* (A. Vigarié, 1979). Elle représente, en effet, un lieu de transit obligatoire pour les navires circulant entre l'océan Atlantique et le *Northern Range*, première façade portuaire du monde qui s'étend de l'Elbe à la Seine, de Hambourg au Havre et Rouen, et dessert toute l'Europe du Nord-Ouest, combinant bassins industriels et bassins de consommation importants.

La densité du trafic maritime y est sans équivalent au monde, avec près de 20% du trafic mondial. À une circulation de marchandises longitudinale très dense s'ajoutent de très nombreux mouvements transversaux entre les côtes britanniques et françaises, notamment le transport de 70 000 passagers par jour entre le Royaume-Uni et la France.

Parmi l'ensemble des marchandises transportées, on recensait, en 2006, **plus de 313 millions de tonnes de produits dangereux** ».

Sur la plage des Petites Dalles...

Ce hameau de pêcheurs est devenu une station balnéaire et un lieu de villégiature dès la fin du second empire. La notoriété des Petites-Dalles a bénéficié des bains de mer qu'y prenait Elisabeth d'Autriche (« Sissi ») lors de son séjour au château de Sassetot-le-Mauconduit en 1875. La plage est entretenue et surveillée pendant la saison d'été, pour le plaisir et la sécurité des baigneurs et des adeptes des sports nautiques, les Petites-Dalles étant un « spot » renommé de planche à voile.

À marée basse, les enfants et les adultes peuvent s'adonner aux plaisirs de la pêche à pied sur le sable et dans les rochers. Enchâssée entre deux falaises, la plage jouit d'un panorama exceptionnel. Au coucher du soleil par beau temps, les amoureux de la mer se retrouvent sur la plage pour savourer ensemble un moment de convivialité. Pourrait-on admettre qu'un tel lieu de beauté sereine se trouve défiguré par l'interposition

La Manche constitue une zone maritime resserrée. Sa profondeur ne dépasse pas 120 mètres et se réduit d'Ouest en Est pour n'être, au maximum, que de 65 mètres dans le détroit du Pas de Calais, certaines zones n'excédant pas 30 mètres de profondeur. Une telle configuration géographique induit **des courants marins parmi les plus violents du monde**.

Ce trafic intense sur le Détroit est très « accidentogène ». L'État, conscient du risque, a donc décidé d'affréter deux remorqueurs de haute mer, l'abeille Languedoc et l'abeille Liberté, chargés d'assurer les missions d'assistance et de sauvetage entre Cherbourg et Calais, soit 1300 kms de côtes ! Quel serait l'effet d'un gros navire dérivant dans un champ d'éoliennes par des vents de force neuf ou dix avec un courant dans le sens du vent ? Le remorqueur est déjà périlleux sans la présence d'obstacles. **L'exemple des marées noires passées et leurs conséquences dramatiques devraient nous faire réfléchir**. En cas de collision, qui céderait ? L'éolienne ou le navire ? Toute fuite si près de la côte souillerait irrémédiablement celle-ci !

de dizaines d'éoliennes en mouvement venant barrer l'horizon devant le soleil couchant ?



Faut-il laisser dégrader cet « espace remarquable » selon la loi littorale ?

Participant à toutes les assemblées générales de l'Association, M. Viard, Maire de Saint-Martin-aux-Buneaux et M. Scarano, Maire de Sassetot-le-Mauconduit ont souhaité témoigner en soutien pour ce cahier d'acteur.

Les Petites-Dalles ont la particularité de constituer un hameau partagé par le milieu entre deux communes : Sassetot-le-Mauconduit et Saint-Martin aux Buneaux, deux communautés de communes, deux cantons, deux sous-préfectures.

Station balnéaire située entre Fécamp et Dieppe, les Petites-Dalles occupent l'une des nombreuses vallées qui entaillent le plateau du pays de Caux. Elles tirent une partie de leur réputation des falaises qui encadrent le village et la plage -qui ont inspiré les peintres impressionnistes Delacroix, Monet, Pissaro ou Berthe Morisot- et de ses nombreuses villas balnéaires de la fin du XIXe siècle parfaitement conservées.

Le projet d'éoliennes est situé exactement en face de la plage, couvrant la presque totalité de la vue sur la mer.

Il semble donc tout à fait légitime que les habitants de ce « village » exceptionnel soient particulièrement attentifs et vigilants quant à la préservation de son cachet si particulier et de l'ouverture qu'il offre sur la mer.

*Michel Viard, Maire de Saint-Martin aux Buneaux
Eric Scarano, Maire de Sassetot-le-Mauconduit*

Ne jouons pas avec l'eau

Soucieux de défendre les intérêts touristiques de la station, le Syndicat d'Initiative des Petites Dalles ne peut être qu'inquiet face à ce projet d'éoliennes.

Leur alignement limite leur impact visuel depuis Etretat. Mais il conduit à leur donner une **visibilité maximum depuis la plage des Petites Dalles**. L'interposition de cette petite centaine d'éoliennes clignotantes devant l'horizon provoquerait un effet visuel des plus désagréables.

Il serait judicieux de respecter davantage d'équité entre les différentes stations balnéaires concernées !

En outre, ce projet risque de **modifier les courants marins** et d'aggraver le déficit des galets. Or, ceux-ci jouent un rôle majeur dans la protection des falaises contre l'érosion de la mer.

Enfin, attention à la « pollution » des eaux pendant la phase d'installation. En effet, l'extraction du ballast destiné à lester les plots en béton des éoliennes, les travaux d'immersion de ceux-ci et l'enfouissement des câbles électriques sous-marins vont entraîner une dégradation de la qualité et de la clarté de l'eau. Avec ce projet, une partie de l'attractivité des Petites Dalles, ainsi que des risques potentiels, pérennes ou transitoires, concernant la préservation du site, sont par conséquent en jeu. Ils constituent des menaces pour ce cadre unique du pays des Hautes Falaises et ne peuvent donc être éludés.

*Jean-Loup Marin
Membre de l'association et président du Syndicat d'Initiative*



Monet



Delacroix



Pissaro

Une indépendance énergétique en trompe l'œil*

// L'électricité ne se stocke pas (sauf en très petites quantités)

Le vent souffle « quand il veut ». **Les éoliennes n'apportent donc aucune puissance garantie.** Pour satisfaire en permanence les besoins des usagers, dès que les éoliennes s'arrêtent, le relais doit être pris par des centrales thermiques seules capables de démarrer rapidement. Leur rendement est médiocre car elles compensent les variations continues du vent. Par kWh produit, le tandem éoliennes-centrales thermiques consomme plus de carburant fossile et dégage plus de CO₂ que la moyenne nationale actuelle.

// Une bien coûteuse gratuité*

Si le vent ne coûte rien, il faut cependant ajouter au prix des éoliennes celui :

- de centrales thermiques supplémentaires
- des gazoducs pour alimenter les turbines à gaz
- des lignes de transport d'électricité

EDF a l'obligation d'acheter l'électricité produite par les éoliennes. Lorsque celles-ci produisent de l'électricité, la France est souvent en situation exportatrice. **Dans ce cas, l'électricité qui sera achetée à Fécamp 200 €/MWh sera alors revendue à perte entre 40 et 60 €/MWh.** Pour les éoliennes terrestres, le prix d'achat est de 82 €/MWh. Encore faut-il être en mesure de transporter cette électricité jusqu'au consommateur. Le réseau local ne peut en acheminer que de faibles quantités. Une part très importante est perdue. Pour EDF, le coût du kWh éolien distribué est augmenté d'autant.

* Les sources afférentes au présent texte peuvent être consultées sur le site Internet du débat, sur le lien suivant :
<http://www.debatpublic-eolienmer-fecamp.org/espaces-expression/contributions.html>

Ces pertes représentent une part significative de l'électricité d'origine éolienne à acheminer sur le réseau moyenne tension. Ce que confirme RTE en termes diplomatiques : « Sans développement du réseau de transport d'électricité pour raccorder les énergies renouvelables au réseau national, **les nouvelles sources d'énergies tourneraient à vide** ».

http://www.rte-france.com/uploads/media/pdf_zip/presse/cp-2013/2013_04_16_CP_RTE_NP_Bilan_BasseNormandie.pdf

// Une taxation sournoise*

La Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE), créée en 2003, vise à couvrir essentiellement la politique de développement des énergies renouvelables. Le surcoût correspondant devrait atteindre 8 Mds € en 2020 (Comité de Régulation de l'Energie- CRE). Le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics (TURPE) va exploser en raison des investissements de raccordement et d'interconnexions liés au développement des énergies renouvelables.

Le doublement de la CSPE et la hausse de la TURPE participeront fortement à l'augmentation de 50 % du prix de l'électricité en 2020.

Trop, c'est trop

Trop, c'est trop ! Les Petites Dalles encerclées ! Une centrale nucléaire à Paluel ne suffit plus ! Notre village s'apprête à étouffer entre deux usines éoliennes à Fécamp et à Veulettes. Comment peut-on s'acharner encore sur notre région ? Comment peut-on parler d'écologie devant une telle pollution visuelle ?

REAGISSONS !

En bref

L'éolien accroît la dépendance de la France à l'égard des carburants fossiles.

Une énergie souvent perdue et dans le meilleur des cas, revendue à perte.

Un secteur économique sous perfusion qui disparaîtra dès la suppression des aides artificielles.

Quelques emplois nouveaux pour combien d'emplois perdus ?

CPDP Eolien en mer-Fécamp

13 quai BERIGNY - 76400 FECAMP

Tél. : 02 27 30 54 75 • Email : contact@debatpublic-eolienmer-fecamp.org